

SELECTIVE OPEN MATCH RACING

BASSIN ATLANTIQUE

ETAPE NUMERO 3

Sport Nautique de l'Ouest

SAMEDI 03 ET DIMANCHE 04 FEVRIER 2024

AVIS DE COURSE

GRADE 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice sera le Sport Nautique de l'Ouest, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.

2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve « SELECTIVE OPEN MATCH RACING ETAPE **NUMERO 3** » aura lieu à Carquefou sur l'Erdre le samedi 03 et dimanche 04 février 2024.

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve sera de niveau GRADE 4. Elle est inscrite au calendrier FF Voile.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Programme prévisionnel :

- (a) Ouverture du secrétariat de course au Sport Nautique de l'Ouest le samedi à 8H30.
- (b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h15.
- (c) Pesée des équipages de 8h30 à 9 h15.
- (d) Premier briefing pour les équipages à 9 h30.
- (e) L'heure du premier signal d'attention le samedi 03 février 2024 **sera 10h15**
- (f) L'heure limite pour le dimanche 04 février 2024 pas de signal d'attention **après 16h00**

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- (a) au premier briefing pour les barreaux le samedi 14 à 9h30.
- (b) au briefing quotidien pour les barreaux le samedi 14 à 9h30 et le dimanche 15 à 09h00 (c) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage.

5. ADMISSIBILITÉ DES BARREURS

- 5.1 10 barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.
- 5.2 Selon le règlement de Bassin, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil d'une sélective, la priorité d'inscription sera donnée dans l'ordre :
 - 1. Aux barreaux du club organisateur,
 - 2. Aux barreaux de la Ligue dont dépend le club organisateur,
 - 3. Aux barreaux non encore sélectionnés pour la finale de bassin,
 - 4. Aux barreaux de la façade Atlantique,
 - 5. Aux barreaux ayant fait en premier leur demande de pré-inscription auprès du club organisateur
- 5.3 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- 5.4 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur sélectionné devra confirmer par écrit sa volonté de participer (les courriels sont acceptés) **avant le 20 décembre 2023.**
- 5.5 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.
- 5.6 Tous les barreaux devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreaux devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile 2022 doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs

(a) L'équipage représenté par son barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie.

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de **270 € non remboursables**, par Carte Bleue ou chèque ou virement à l'ordre de SNO Nantes et doivent être réglés avant **le 20 décembre 2023 minuit.**

Contactez Nilda L'Ermitte: info@snonantes.fr

6.3

Caution des dommages :

(a) Une caution initiale de **1500 €** devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.

(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à

Poursuivre l'épreuve.

(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu à la remise des prix.

6.4 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2

7. **RÈGLES**

7.1

(a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.

(b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

(c) Les règlements fédéraux dont le règlement général du Championnat de France Open 2024.

7.2 Modifications aux RCV

Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. **BATEAUX ET VOILES**

8.1 L'épreuve sera courue sur des bateaux J22.

8.2 6 bateaux seront fournis.

8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spi symétrique.

8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course

9. **ÉQUIPAGE (BARREUR INCLUS)**

9.1 Le nombre d'équipiers (barreur/barreuse inclus(e)) sera de 3 à 4 personnes.

9.2 Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 262,5 kg

9.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.

9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

10. **FORMAT DE L'ÉPREUVE**

10.1 Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement du World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.

10.2 L'épreuve est constituée des phases suivantes :

Phase 1 - Un Round Robin simple

Phase 2 - Série éliminatoire en demi-finale et finale

10.3 L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11. **PARCOURS**

11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

11.2 La zone de course sera située devant le Club du SNO.

12. **PUBLICITÉ**

12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

12.2 Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.

12.3 Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

13. **PRIX** Néant

14. MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur

L'eau qu'à terre.

15.2 L'AO ne fournira pas de mise à l'eau pour les bateaux accompagnateurs.

15.3 Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

16. AUTRES EXIGENCES Néant

17. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INFORMATIONS complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Nilda L'Ermite

Sport Nautique de l'Ouest

info@snonantes.fr

Tél : 02 40 50 51 81

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

SELECTIVE OPEN MATCH RACING N°3

Coordonnées du Barreur / Barreuse :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse: Tel. :

Composition de l'équipage (3 à 4 membres)						
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Adresse postale	Poids (réservé AO)
Barreur.euse						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum : 262,5 kg

Frais d'inscription : **270 Euros (somme totale à régler au plus tard le 20 décembre 2023)**

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription)

L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise auprès de la FFVoile ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du
Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser **au plus tard le 20 décembre 2023** à :
Nilda L'Ermite (info@snonantes.fr)